

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Eric GUILLAUMIN, le vingt-six janvier deux mil vingt-six.

Etaient présents :

Mmes ETOURNEAU Anne-Marie, POIGNET Claudette, ROQUES Nathalie, VELAY Laure, M. CELLIER Laurent, GUILLAUMIN Eric, LACZ Christophe, MARTY Jérôme, MASSUYES Alain, ROCH Thierry, ROUSSEL Jacques. GAILLARD Christophe.

Absents Excusés : DEFLORENNE Dominique, PAULIN Christian

Absents :

Date de convocation : 26 janvier 2026

Secrétaire de séance : Mme ETOURNEAU Anne-Marie

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
12	12	0	12

Le quorum est atteint.

❖ **Ordre du jour :**

- Approbation procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025

- Point sur le Budget 2026
 - Travaux église
 - Travaux salle des associations
 - Travaux salle des fêtes
 - Travaux école
 - Acquisition matériel atelier et salle des fêtes

- Questions diverses
 - Point sur la gendarmerie+
 - Point sur les élections (planning)

❖ **Ouverture de séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme ETOURNEAU Anne-Marie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

❖ **Décision du Maire :**

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été pris de décision depuis le dernier conseil.

Approbation du Procès-Verbal des séances du 19 décembre 2025 :

Le procès-verbal de séances du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2025 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2025.

❖ **Point sur le Budget 2026**

travaux église

Il a été constaté que des dalles sont cassées dans le hall d'entrée. Il conviendra avec le nouveau Conseil Municipal de déterminer si ces travaux pourront être réalisés.

Travaux salle des associations

La peinture des murs, du lambris et les sanitaires sont à reprendre. Des devis sont présentés pour ces travaux. Après validation du nouveau Conseil Municipal, le travail sera réalisé par l'employé communal et ses heures seront imputées en travaux en régie afin de valoriser le temps passé.

Travaux salle des fêtes

M. le Maire informe l'assemblée que la salle des fêtes est très demandée et que la location permet de palier aux frais de fonctionnement.

La fibre et internet sont en cours d'installation dans cet équipement.

M. le Maire souhaiterait une réflexion pour installer deux douches dans cette salle.

Cette proposition sera soumise au nouveau Conseil Municipal et si elle est validée, les crédits seront portés sur le budget 2026.

travaux école

Suite aux vagues de chaleur de plus en plus régulières, il y a lieu de mettre en place des systèmes de rafraîchissement au sein de l'école. ces travaux seront fait par tranche annuelle, la salle du réfectoire, le dortoir et la classe des petits seront équipés.

Des devis ont été demandés.

Le conseil municipal valide les devis.

Les travaux seront effectués au mois d' avril 2026.

Les dépenses engagées seront inscrites au budget d'investissement 2026.

acquisition divers matériels

Afin de limiter les coûts d'entretien du tracteur tondeuse lors de la révision et l'affûtage des lames, il est proposé au conseil municipal l'acquisition d'une clé à choc (boulonneuse) pour que l'employé communal puisse démonter les lames et les apporter directement au magasin d'affûtage. Aujourd'hui, le prestataire vient chercher le tracteur, effectue l'entretien des lames et nous rapporte celui-ci avec un coût pour la prise en charge du tracteur (livraison). Des devis ont été demandés. Le conseil municipal décide d'acheter une clé à choc. La dépense sera inscrite en investissement sur le budget 2026.

M. le Maire propose une réflexion sur l'acquisition de 12 tables rondes au profit de la salle des fêtes pour permettre une offre locative plus large, un devis a été établi qui sera soumis lors du nouveau Conseil Municipal.

● Questions diverses :

Point future gendarmerie :

La signature de la vente du terrain a été actée le 22 décembre 2025.

Le délai pour valider le permis de construire va jusqu'en juillet 2027.

Elections du 15 et 22 mars 2026

Un planning pour les permanences lors des élections municipales sera mis en place à la Mairie, les conseillers s'inscriront en fonction de leurs disponibilités.

Avancement de Mme LACAN

Le Conseil Municipal donne avis défavorable à cet avancement.

Travaux cimetière

Messieurs Alain MASSUYES, Christophe GAILLARD et Thierry ROCH ont travaillé sur le plan du cimetière, sur le règlement intérieur ainsi que sur les tombes abandonnées.

Un travail sera également mené sur la création d'un jardin du souvenir, d'un ossuaire et la dénomination des allées.

Le compostage sera repositionné.

Piste cyclable CARLUS-ALBI

M. Thierry ROCH exprime les difficultés rencontrées sur l'acquisition des terrains des différents propriétaires agricoles et indique qu'il sera difficile de réaliser l'acquisition de ces terrains compte tenu de l'emprise de terrain qui est de 5 à 6 m. M. le Maire lui demande de prendre contact avec les propriétaires et de voir si c'est possible ou pas.

Date à retenir :

8 Mars 2026 : course cycliste le matin. La route sera ouverte dans le sens de la course.

Travaux à l'ancien cimetière

M. le Maire propose de faire appel à l'Association de réinsertion « La Régie des quartiers » de l'Albigeois, via une convention tripartite avec la communauté d'agglomération d'Albigeois, pour nettoyer l'ancien

cimetière et ses alentours (la communauté d'agglomération et la commune finance à hauteur de 50 % chacune).

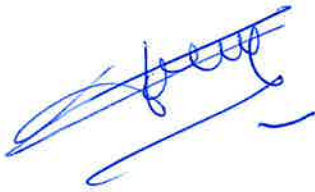
L'assemblée valide cette proposition.

M. le Maire remercie les conseillers sortants pour leur implication et leur dévouement tout au long de leur mandat.

Prochain conseil prévu le:16 février à 20h30.

o **Fin de séance : 22 h**

La secrétaire de séance,
ETOURNEAU Anne-Marie



Le Maire
GUILLAUMIN Eric

